

GE_GERICHTE A/623/2017 vom 9. März 2017

GE Cour de justice, 2017-03-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_623_2017

FR: GE_GERICHTE A/623/2017 du 9 mars 2017

IT: GE_GERICHTE A/623/2017 del 9 marzo 2017

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 09.03.2017
A/623/2017

A/623/2017 ATAS/199/2017 du 09.03.2017 (AVS) , RETIRE rÉpublique et canton de
genÈve POUVOIR JUDICIAIRE A/623/2017 ATAS/199/2017 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 9 mars 2017 3 ème Chambre En la cause
Monsieur A_____, domicilié à GENÈVE recourant contre CAISSE CANTONALE
GENEVOISE DE COMPENSATION, sise rue des Gares 12, GENÈVE intimée Vu la
décision sur opposition rendue par la Caisse cantonale genevoise de
compensation concernant Monsieur A_____; Vu le recours interjeté par l'intéressé le 22
février 2017 contre cette décision ; Attendu que par écriture du 24 février 2017, l'assuré a
indiqué retirer son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.
PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte
du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Raye la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière
Marie-Catherine SÉCHAUD La Présidente Karine STECK Une copie conforme du présent
arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.